



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées

Question écrite n° 108393

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la grille horaire des enseignements au lycée général et technologique, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment le rétablissement d'une évaluation nationale à l'entrée en classe de seconde. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

La question de l'amélioration des procédures d'évaluation des élèves tout au long de leur scolarité a fait partie des éléments d'analyse qui ont conduit à l'élaboration de la loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005. S'agissant d'un éventuel rétablissement d'une évaluation nationale en début de classe de seconde générale et technologique, il convient d'en apprécier l'utilité compte tenu de la lourdeur des procédures d'organisation qu'elle suppose. Une telle évaluation a déjà existé dans le courant des années 1990 et au début des années 2000. L'analyse de son fonctionnement a montré qu'une évaluation de ce type était loin d'apporter tous les effets escomptés en matière de repérage des besoins des élèves. Peu exploitée par les enseignants et lourde à gérer par les établissements, elle s'est révélée un outil peu adéquat et inadapté. Depuis quelques années, une conception plus décentralisée et laissant plus de place à l'autonomie pédagogique des enseignants prévaut : ces derniers disposent en effet, s'ils le souhaitent, d'une banque nationale d'exercices d'évaluation dans laquelle ils peuvent puiser pour évaluer la progression de leurs élèves et adopter des stratégies de remédiation scolaire, notamment dans le cadre de l'aide individualisée en classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108393

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11216

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1849